

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DU GRAND ALBIGEOIS**

**SEANCE DU 29 MARS 2016 A 18H**

**N° 05-2016 - MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR L'EXÉCUTION DE TÂCHES  
POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT**

Date de convocation : 22/03/2016  
Nombre de délégués présents : 18  
Titulaires : 12  
Suppléants : 6  
Votants : 18

L'An Deux Mille quinze, le quinze décembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à la mairie de Marssac-sur-Tarn, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Claude OLIVIER

**ETAIENT PRESENTS :**

**Titulaires :** Mesdames, Sarah LAURENS, Muriel ROQUES-ETIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Jean-Pierre LEFLOCH, Gérard PUECH, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Emile GOZÉ.

**Suppléants votants :** Mesdames Chantal CAPELLE, Anne-Marie LUGAN, Messieurs, Philippe BEAULIEU, Bernard GRIALOU, Claude JULIEN, Thierry MALLÉ.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames, Sandrine SANDRAL, Floriane THOMAS, Isabelle CALMET, Michèle BARRAU-SARTRES, Emmanuelle PIERRY, Marie-Claude VABRE, Najat DELPEYRAT, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Emilie RAYNAL, Messieurs, René CABROL, Damien CHAMAYOU, Jean-Louis PUECH, Éric PUJOL, Alain SEVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Louis FABRE, Joël MARQUES, Thierry VIEULÉS, Robert ROUMEGOUX, Henri VIAULES, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian CROS, Bernard TROUILLET, Louis BARRET, Guy BORIES, Jean-Michel BOUAT, Alain FABRE, Alain GRIMAL, Gérard POUJADE, Jean-Pierre SOULA, Michel TREBOSC, Patrick BETEILLE, Thierry DUFOUR, Éric GUILLAUMIN, Bruno LAILHEUGUE, Dominique SANCHEZ, Pierre-Marie SENES.

REÇU LE  
- 5 AVR. 2016  
PREFECTURE DU TARN

## N° 05-2016 - MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR L'EXÉCUTION DE TÂCHES POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT

**Madame Anne-Marie Rosé, Présidente,**

La Loi du 13 août 2004 modifie le code Général des Collectivités Territoriales, en permettant que les services d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un syndicat mixte pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Cette mise à disposition se formalise dans le cadre d'une convention qui prévoit notamment les conditions générales de l'intervention des services de l'EPCI et les modalités de remboursement des frais de fonctionnement du ou des services mis à disposition.

À ce titre il est proposé au conseil syndical d'approuver la convention annexée à la présente délibération, afin que le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Albigeois puisse bénéficier, pour l'exercice de ses missions, des compétences présentes au sein des services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Les personnels de la Communauté d'Agglomération concernés par l'exécution de tâches ponctuelles pour le compte du Syndicat Mixte du SCoT seront placés sous la responsabilité et la surveillance du Président du Syndicat Mixte pendant la durée de la mise à disposition et au titre exclusif de leurs activités objet de la mise à disposition.

La présente convention entrera en vigueur le 1er janvier 2016, et prendra fin le 31 décembre 2016. Elle pourra être renouvelée par accord exprès entre les parties par période de 12 mois.

Toute prise en charge de dépenses facturées par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au Syndicat Mixte s'effectuera dans le cadre exclusif de cette convention,

**Vu les statuts du Syndicat Mixte en charge de l'élaboration du SCOT du Grand Albigeois,**

**Vu l'article L 5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Le Comité,**

Ayant entendu l'exposé,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité décide :**

↳ **D'approuver** le projet de convention de mise à disposition des services de la Communauté d'Agglomération pour l'exécution de tâches pour le compte du Syndicat Mixte.

↳ **D'autoriser** le Président à signer la dite convention.

**N° 05-2016 - MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR L'EXÉCUTION DE TÂCHES  
POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT**

**RESULTAT DU VOTE :**

*Suffrages exprimés : 18*

*Pouvoir(s) : 0*

*Majorité absolue : 10*

*Votes favorables : 18*

*Votes défavorables : 0*

*Nuls : 0*

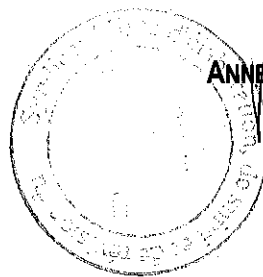
*Abstentions : 0*

Fait et délibéré  
Le 29 mars 2016  
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture  
Le :

LA PRESIDENTE,

ANNE-MARIE ROSE



REÇU LE  
~ 5 AVR. 2016  
PREFECTURE DU TARN